

## Diplômés de licence professionnelle en 2015 : une insertion rapide

Les diplômés de licence professionnelle de 2015 arrivent sur le marché de l'emploi dans un contexte particulièrement favorable. Aussi, ils accèdent à l'emploi rapidement et leur taux de chômage dix-huit mois et trente mois après leur sortie de formation est faible. Leurs conditions d'emploi sont néanmoins très liées aux secteurs d'activité dans lesquels ils travaillent. L'insertion des apprentis est meilleure que celles des diplômés de formation initiale classique, en partie parce qu'ils ont souvent été recrutés dans leur entreprise de formation.

### Accès à l'emploi en 3,3 mois en moyenne

Les diplômés en 2015 arrivent sur le marché de l'emploi alors que celui-ci connaît une embellie certaine (Cf Un contexte d'emploi favorable). Aussi, les diplômés débutent leur premier emploi en moyenne 3,3 mois après leur sortie de formation. En effet, plus du tiers des diplômés ont été recrutés dans l'entreprise de leur stage ou de leur apprentissage, ce qui leur garantit un emploi sans délai. Ceux qui n'ont pas été embauchés directement accèdent à leur premier emploi en moyenne en 4,7 mois : moins de la moitié commencent à travailler moins de trois mois après le diplôme (contre 62 % pour l'ensemble des diplômés).

Le taux de chômage en décembre 2016, soit dix-huit mois après l'obtention de la licence professionnelle, est faible (9 %) et comparable à celui observé un an plus tard, soit trente mois après la sortie de formation (8 %). De plus, 80 % des actifs étaient en emploi aux deux dates d'observation et seuls 2 % étaient en recherche d'emploi.

#### *Un contexte d'emploi favorable*

Selon la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), le taux de chômage diminue depuis 2015 et s'établit à son niveau le plus bas au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 (8,9 %). La baisse est particulièrement marquée pour les jeunes (15-24 ans). De plus, le nombre d'emplois salariés dans le secteur marchand progresse, et les embauches en CDI augmentent plus fortement que celles en CDD. En revanche, le nombre de postes dans le secteur non marchand, et surtout public, diminue.

#### *Des emplois à durée indéterminée*

Trente mois après le diplôme, huit diplômés sur dix occupent des emplois stables (CDI ou fonctionnaire) et 7 % ont créé leur activité. Il s'agit essentiellement de diplômés issus de la licence *Développement et protection du patrimoine culturel - Guide-conférencier* et secondairement de la licence *Production industrielle - Design de mode, textile et environnement*. Si 16 % des contrats sont à durée déterminée, la moitié sont de courte durée : il s'agit de contrats d'intérim, d'intermittents du spectacle, de vacations horaires, ou plus fréquemment de CDD de moins de six mois. D'ailleurs, si moins de 3 % des diplômés travaillent à temps partiel, c'est plus fréquemment le cas des salariés en contrat à durée déterminée (9 %).

Selon la nomenclature des professions et catégories sociales (PCS) de l'INSEE, 60 % des emplois relèvent de la catégorie des professions intermédiaires et 17 % de celle des cadres et professions intellectuelles supérieures. Un cinquième des emplois correspondent à des postes d'employés ou d'ouvriers. Dans ce cas, les diplômés ne sont pas forcément déclassés. En effet, les emplois de guides-interprètes, auxquels destine la licence *Développement et protection du patrimoine culturel - Guide-conférencier*, relèvent de cette catégorie. Ils représentent un tiers des employés/ouvriers.

Lors de leur embauche, les diplômés ont perçu un salaire net mensuel de 1 553 € en moyenne ; avec un salaire compris entre 1 300 € et 1 700 € pour la moitié des diplômés. Trente mois après l'obtention du diplôme, le salaire net moyen s'élève à 1 993 € et varie entre 1 600 € et 2 200 € pour la moitié des diplômés.

La grande majorité des diplômés sont salariés d'une entreprise, le plus souvent privée (83 %) puisque moins de 2 % travaillent dans une entreprise publique. Près de 90 % de ces diplômés ont signé des contrats à durée indéterminée. Une minorité exerce dans la Fonction publique (6 %) ; seuls 41 % d'entre eux ont signé des contrats à durée indéterminée. Enfin, 3 % travaillent dans le secteur associatif, les trois quarts en emploi à durée indéterminée.

Les trois quarts des emplois sont situés en Ile-de-France, en particulier à Paris (plus du tiers d'entre eux) et secondairement en Seine-et-Marne (un cinquième). D'ailleurs, plus de 70 % des emplois seine-et-marnais sont occupés par des diplômés originaires du département<sup>1</sup>. De même, les emplois situés en province (23 % des emplois) sont majoritairement occupés par des diplômés originaires de province (80 %) et en particulier par des diplômés originaires du département dans lequel ils exercent (46 %).

## Conditions d'insertion des diplômés de licence professionnelle

	Diplômés 2015
Effectifs	1 059
Taux de poursuite d'études	35 %
Temps d'accès à l'emploi	3,3 mois
Taux de chômage à 18 mois	9 %
Taux de chômage à 30 mois	8 %
<b>Conditions d'emploi</b>	
Part d'emploi stable	79 %
Part des PCS* cadres	17 %
Part des PCS* professions intermédiaires	60 %
Salaire net à l'embauche**	1 553 €
Salaire moyen net mensuel**	1 993 €

\* Professions et catégories sociales, selon la nomenclature de l'INSEE

\*\* Pour les salariés en France, à temps complet.

Source : Enquête insertion des diplômés de licence professionnelle en 2015, UPEM, 2018

## Les apprentis s'insèrent plus rapidement

Les diplômés de licence professionnelle ayant suivi leur formation en apprentissage accèdent plus rapidement à leur premier emploi que les diplômés de formation initiale classique (en moyenne 2,5 mois contre 4,9 mois). En effet, ils ont plus souvent été embauchés dans l'entreprise de leur apprentissage (44 % contre 22 % de ceux ayant réalisé un stage). Néanmoins, quand ils ne poursuivent pas dans leur entreprise d'apprentissage, ils s'insèrent plus rapidement (3,9 mois en moyenne contre 6,1 mois). Plus de la moitié d'entre eux ont commencé leur premier emploi moins de trois mois après leur sortie de formation (contre à peine plus d'un tiers des diplômés de formation initiale classique). De plus, au moment de l'enquête, ils sont moins souvent au chômage (- 5 points).

De plus, les conditions d'emploi des apprentis sont plus avantageuses que celles des diplômés de formations initiale classique : leur contrat sont plus souvent à durée indéterminée, ils occupent plus fréquemment des emplois de cadres ou professions intermédiaires, leurs salaires (à l'embauche et trente mois après la sortie de formation) sont plus élevés. De surcroît, parmi les apprentis, ceux restés dans l'entreprise qui les a formés ont de meilleures conditions d'emploi en ce qui concerne ces critères.

### Plus de la moitié des diplômés sont des apprentis

Parmi les diplômés 2015 de licence professionnelle, 53 % l'ont suivie en apprentissage et 25 % en formation initiale classique. Parmi les diplômés de la formation continue (22 % des diplômés), la moitié avait signé un contrat de professionnalisation et 10 % ont obtenu leur diplôme par validation des acquis de l'expérience (VAE).

## Conditions d'insertion des diplômés de licence professionnelle 2015 en formation initiale

	Apprentis pendant la licence professionnelle	En formation initiale classique pendant la licence professionnelle
Effectifs	385	153
Temps d'accès à l'emploi	2,5 mois	4,9 mois
Taux de chômage à 30 mois	6 %	11 %
Part d'emploi stable	88 %	68 %
Part des PCS* cadres ou professions intermédiaires	85 %	72 %
Salaire moyen net à l'embauche**	1 570 €	1 429 €
Salaire moyen net mensuel**	1 957 €	1 806 €

\* Professions et catégories sociales, selon la nomenclature de l'INSEE

\*\* Pour les salariés en France, à temps complet.

Source : Enquête insertion des diplômés de licence professionnelle en 2015, UPEM, 2018

Si les apprentis semblent mieux s'insérer, il convient de rappeler que d'une part, les apprentis sont sur-sélectionnés et déjà opérationnels (Sarfati, 2014). En effet, pour entrer en licence professionnelle, ils sont sélectionnés d'un point de vue académique, comme les autres étudiants. Mais ils sont également choisis par l'entreprise où ils effectueront leur apprentissage, et possèdent donc déjà les codes du marché du travail. D'autre part, l'apprentissage se développe essentiellement dans des secteurs d'activité à fort besoin de main d'œuvre, au moins ponctuel. En effet, l'apprentissage est un des leviers pour pallier les difficultés de recrutement (INSEE, 2017).

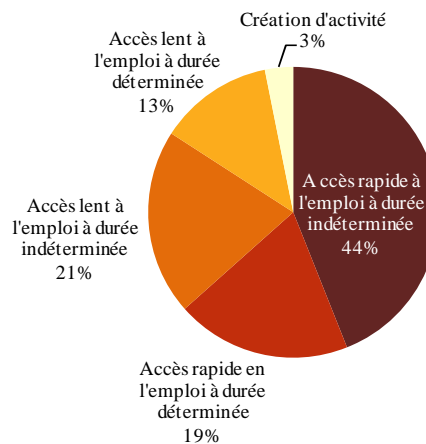
<sup>1</sup> Selon le département d'obtention du bac.

## Un peu moins de la moitié des diplômés accèdent rapidement à un emploi stable

Un peu moins de la moitié des diplômés de formation initiale (en apprentissage ou classique) accèdent rapidement, c'est-à-dire en moins de trois mois, à un emploi stable. Ils occupent majoritairement des emplois des catégories cadres ou professions intermédiaires (88 %). De plus, ils perçoivent de meilleurs salaires que les autres diplômés. Parmi ces étudiants qui ne connaissent pas de difficultés d'insertion, près de 90 % ont obtenu leur licence professionnelle en apprentissage.

A l'inverse, un peu plus d'un dixième des diplômés connaissent des difficultés d'insertion : ils décrochent un premier emploi à durée déterminée plus de trois mois après leur sortie de formation. Ce premier emploi relève plus fréquemment de la catégorie des employés ou des ouvriers (48 %). Aussi, il est en moyenne moins rémunéré (1 400 €) et plus souvent à temps partiel (12 %). Il s'agit essentiellement de diplômés qui n'ont pas été embauchés dans l'entreprise de formation, et plus particulièrement de diplômés issus de la formation initiale classique (la moitié d'entre eux). Trente mois après l'obtention du diplôme, un quart s'est retiré du marché de l'emploi (ils sont soit inactifs, soit en études) et, parmi les actifs, un quart recherche un emploi. Parmi ceux toujours en emploi, plus de 70 % occupent des postes relevant de la catégorie des cadres ou professions intermédiaires. Néanmoins, seule la moitié est en contrat stable et les salaires sont toujours les moins élevés.

Accès à l'emploi des diplômés de licence professionnelle de formation initiale



Source : Enquête insertion des diplômés de licence professionnelle en 2015, UPEM, 2018

Un cinquième des diplômés accèdent à un emploi à durée indéterminée plus de trois mois après leur sortie de formation. Il s'agit, pour les deux tiers d'entre eux, d'apprentis qui ne sont pas restés dans leur entreprise de formation. La même proportion, un cinquième, débutent rapidement un emploi à durée déterminée ; près de 60 % des diplômés du domaine *Sciences humaines et sociales* connaissent ce type de parcours.

Pour chacun de ces deux groupes, le premier emploi relève des catégories des cadres ou professions intermédiaires dans la même mesure (70 %) et les salaires à l'embauche sont proches. Toutefois, au moment de l'enquête, les seconds (dont le premier en emploi est à durée déterminée) se sont plus souvent éloignés de l'emploi : 14 % se sont retirés du marché de l'emploi et 14 % sont au chômage. Parmi ceux en emploi, un peu plus de la moitié ont stabilisé leur contrat. En revanche, ils ont connu les mêmes évolutions salariales que les premiers.

### Méthodologie

Cette étude s'intéresse à l'insertion des diplômés de licence professionnelle de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée ayant obtenu leur diplôme en 2015. Parmi les 1 444 diplômés, 61 ont obtenu leur licence dans le cadre d'un partenariat avec un établissement étranger ; ils ont été exclus de l'étude.

Pour mesurer l'insertion professionnelle, nous faisons l'hypothèse que celle-ci est liée au dernier diplôme le plus élevé obtenu. Aussi, le parcours de 47 diplômés (3 % des diplômés concernés par l'étude) a été reconstitué à partir des données administratives et pédagogiques de l'UPEM (Apogée) : après leur licence, ils ont soit obtenu un diplôme de niveau supérieur (un master) ou de niveau équivalent (une licence ou une autre licence professionnelle), soit été inscrits trois années consécutives à l'UPEM. Les autres ont été sollicités pour compléter un questionnaire entre décembre 2017 et février 2018 ; 62 % ont répondu à l'enquête par téléphone et 7 % ont répondu en ligne, soit un taux de réponse de 69 %. Les diplômés d'une licence relevant du domaine *Sciences et technologies* ont plus souvent participé à l'enquête (77 %), à l'inverse des diplômés de *Droit, économie, gestion* (63 %).

Au total, le parcours d'études et d'insertion de 70 % des diplômés a pu être retracé.

## 35 % ont poursuivi leurs études après leur licence professionnelle

L'année suivant l'obtention de leur diplôme, plus du tiers des diplômés ont prolongé leur parcours d'études. Les diplômés ayant suivi leur licence professionnelle en formation initiale classique se sont plus fréquemment réinscrits que les apprentis (42 % contre 36 %). Et parmi les diplômés de formation continue, les étudiants en contrat de professionnalisation durant la licence poursuivent plus fréquemment que les autres (42 % contre 9 %). De plus, parmi les diplômés de formation initiale (classique ou en apprentissage) les titulaires d'un bac général prolongent plus

souvent leur parcours (45 % contre 36 % des bacheliers technologiques et 25 % des bacheliers professionnels), de même que ceux ayant obtenu leur bac sans retard (42 % contre 33 %). Enfin, la poursuite d'études dépend du domaine de la licence professionnelle : les diplômés de *Droit, économie, gestion* se sont plus fréquemment réinscrits que ceux de *Sciences humaines et sociales* ou *Sciences et technologies* (respectivement 43 %, 39 % et 30 %).

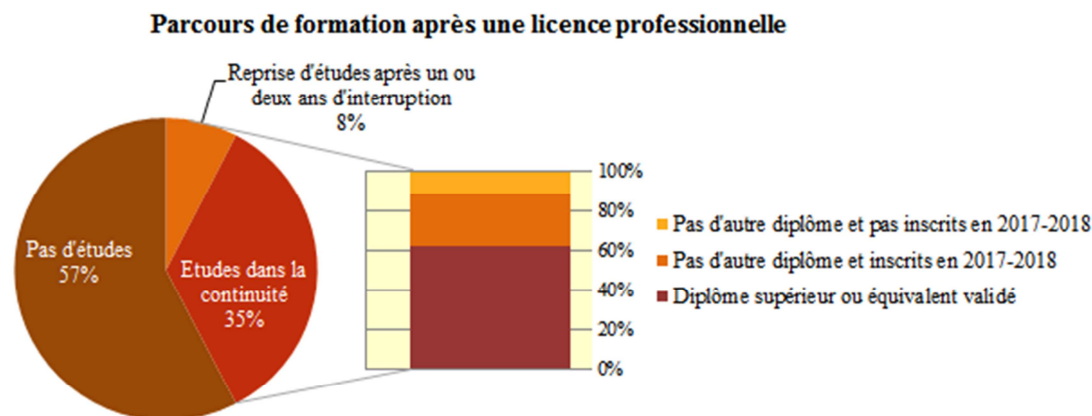
Les formations choisies également sont fortement liées à la licence professionnelle obtenue. Ainsi, 35 % des étudiants sont inscrits en master, dont un tiers à l'UPEM. Toutefois, ce type d'études est plus souvent choisi par les diplômés du domaine *Sciences humaines et sociales* (62 %, dont plus de la moitié à l'UPEM). Les formations d'ingénieur attirent un cinquième des titulaires d'une licence professionnelle en *Sciences et technologies* ; tous sont inscrits en première année du diplôme, soit à un niveau bac + 3. Un dixième des diplômés du domaine *Droit, économie, gestion* ont intégré une école de commerce ou gestion<sup>2</sup>. Plus de la moitié des étudiants sont inscrits dans d'autres types de formation : formation d'écoles spécialisées pour la plupart (en marketing, communication, ressources humaines, arts, management opérationnel...) ou, plus marginalement, en licence (générale ou professionnelle). Un cinquième d'entre eux sont inscrits à un niveau bac + 3, voire inférieur.

Les étudiants sont majoritairement rémunérés pendant cette poursuite d'études, soit par un contrat d'apprentissage (38 %) soit par un contrat de professionnalisation (30 %). Et les étudiants sous contrat durant leur licence professionnelle poursuivent plus souvent en contrat (82 % contre 45 % des étudiants issus de la formation initiale classique).

### 12 % reprennent leurs études après une interruption

Parmi les diplômés ayant initialement interrompu leurs études, 12 % se sont finalement réinscrits dans une formation un ou deux ans après l'obtention de leur licence professionnelle. Les formations choisies ne diffèrent pas significativement de celles des étudiants poursuivant dans la continuité de leur licence professionnelle, si ce n'est qu'elles sont moins souvent sous contrat (54 % contre 68 %). Et ils valident leur année de formation dans la même mesure (plus de 90 %).

Au total, 43 % des diplômés de licence professionnelle se sont inscrits dans une formation. Celle-ci a permis à 60 % d'entre eux d'acquérir un diplôme de niveau supérieur (essentiellement des titres de niveau I – 91 %) ou de niveau équivalent (8 %). De plus, un quart sont inscrits dans une formation au moment de l'enquête et 70 % d'entre eux sont susceptibles de valider un titre de niveau I à la fin de l'année universitaire.



Source : Enquête insertion des diplômés de licence professionnelle en 2015, UPEM, 2018

### Pour aller plus loin

**ABDELMALEK Sabrina, GONNARD Sophie**

*Comment répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les métiers industriels en Île-de-France ?*

INSEE Ile-de-France, INSEE analyses n°63, juillet 2017

**MIGNOT-GERARD Stéphanie, PERRIN-JOLY Constance, SARFATI François, VEZINAT Nadège**

*L'apprentissage de l'enseignement supérieur ou l'art d'une relation à trois*

Centre d'études de l'emploi, Connaissance de l'emploi n°119, mars 2015.

**SARFATI Françoise**

*L'alternance au risque de la sur-sélectivité*

Revue Française de Socio-Économie 2014/2 (n° 14), p. 71-92

<sup>2</sup> Ecoles labellisées par la conférence des grandes écoles (CGE)